

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN MODELEUR			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
			Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique				6					
● Sous-épreuve E11: étude et analyse d'un outillage			U 11	3	CCF		Ecrit	4 h	CCF
● Sous-épreuve E12 : mathématiques			U12	1,5	CCF		Ecrit	1 h	CCF
● Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques			U13	1,5	CCF		Pratique et écrit	1 h	CCF
E2 – Elaboration du processus de réalisation d'un outillage			U2	3	CCF		Ecrit	4 h	CCF
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel				10					
● Sous-épreuve E31 : évaluation de la formation en milieu professionnel			U 31	2	CCF		Oral	25 mn	CCF
● Sous-épreuve E32 : mise en œuvre et conduite d'un équipement			U 32	2	CCF		Pratique	6 h maxi	CCF
● Sous-épreuve E33 : assemblage des constituants de l'outillage et vérification de sa conformité			U 33	4	CCF		Pratique	8 à 10 h maxi	CCF
● Sous-épreuve E34 : économie-gestion			U 34	1	Ponct. écrit	2h	Ponct. Ecrit	2h	CCF
● Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement			U 35	1	Ponct. écrit	2 h	Ponct. écrit	2 h	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante			U 4	2	CCF		Oral	20 mn (1)	CCF
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie-éducation civique				5					
● Sous-épreuve A5 : français			U 51	2,5	Ecrit	2 h 30	Ecrit	2 h 30	CCF
● Sous-épreuve B5 : histoire-géographie-E.C.			U 52	2,5	Ecrit	2 h	Ecrit	2 h	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques			U 6	1	CCF		Ecrit	1h30	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive			U 7	1	CCF		Pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)									
EF1			UF 1						
EF2			UF 2						

(1) dont 5 mn de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.